



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SEGPA

Question écrite n° 30277

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dispositifs d'aide destinés aux élèves en difficulté. Le gouvernement précédent a conduit une véritable politique de casse de l'éducation nationale. C'est plus de 80 000 postes qui ont disparu sous la législature précédente, dont près de 14 000 pour la seule et dernière rentrée scolaire. Ces suppressions ont touché l'ensemble des territoires et des cursus proposés aux enfants. Cependant, ce sont les élèves les plus en difficulté et présentant de sérieuses difficultés d'apprentissage qui ont été les premiers affectés par la politique menée avant 2012. Alors qu'ils bénéficiaient d'un accompagnement spécialisé permettant la mise en œuvre d'actions adaptées au comblement de leurs lacunes, ces dispositifs ont été progressivement démantelés. Sur sa circonscription, le nombre de RASED a ainsi chuté vertigineusement. On ne compte désormais plus qu'un maître G après la suppression de 3 postes en septembre 2012. Il a évoqué la volonté du Gouvernement d'étoffer les réseaux RASED avec la recréation de postes dans ce secteur. Néanmoins, c'est l'ensemble de la palette des dispositifs d'aide qui a été concernée par cette politique comptable et qui continue d'être démantelée. C'est le cas des CLAD, des écoles de plein air, des ULIS ou encore des SEGPA pour lesquelles il l'a déjà averti récemment. Alors que le retard scolaire augmente dans les établissements mais que la diminution des admissions dans ces sections persiste, il souhaiterait connaître son opinion sur le dispositif des SEGPA, ainsi que les intentions du Gouvernement en faveur du maintien et du développement de l'ensemble du spectre de l'enseignement adapté et spécialisé.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. À la rentrée 2013, les moyens alloués ont été attribués pour permettre la mise en œuvre, dans le primaire et dans le secondaire, des priorités de la refondation de l'École et pour répondre aux besoins démographiques. L'année précédente, dans le cadre du plan d'urgence adopté à la rentrée 2012, 1 000 postes de professeurs des écoles ont été réimplantés dans les académies. Parmi ceux-ci, près de 100 postes ont bénéficié aux RASED. À la rentrée scolaire 2012, le nombre de RASED s'élevait à 9 988 dont : · 4 505 pour les maîtres E ; · 1 779 pour les maîtres G ; · 3 704 pour les psychologues scolaires. La priorité accordée au primaire dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique est le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorise l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Ce dispositif permet, dès la rentrée 2013, dans les secteurs les plus fragiles de prévenir les difficultés et d'aider les élèves à effectuer les apprentissages fondamentaux. Ce dispositif vient en complément des RASED dont l'objectif reste le traitement de la grande difficulté scolaire. S'agissant des RASED, deux orientations ont été arrêtées : - les RASED bénéficieront d'une partie des 7 000 postes créés pour renforcer l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles ; - les spécificités des missions et du fonctionnement des RASED ont été réexaminées en novembre et décembre 2013 dans le cadre des discussions sur les métiers de l'éducation, et s'intégreront dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des dispositifs d'aide.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30277

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6584

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2086